

RESEAU DES ORGANISATIONS PAYSANNES
ET DES PRODUCTEURS AGRICOLES
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
(ROPPE)

Conclusions de l'atelier régional
sur la Politique Agricole de l'UEMOA
(Ouagadougou, 2,3 et 4 octobre 2001)

Note à l'attention du Président de la Commission de l'UEMOA

« Nous ne pouvons nous tromper nous-mêmes »

"Nous sommes réunis pour réfléchir ensemble à ce dont nous avons besoin pour faire dignement notre métier de paysans et de paysannes. Personne ne peut le faire à notre place. Nous savons que la décision finale concernant la mise en place d'une "politique agricole de l'Union" ne nous appartient pas. Nous sommes d'autant plus libre pour dire et défendre nos positions face aux autorités politiques.

Quoi qu'on nous dise, nous savons que l'on nous a engagé dans un combat perdu d'avance contre des concurrents autrement plus puissants que nous. Cette compétition que les plus forts veulent toujours durcir est impossible pour nous. On peut nous tromper, c'est le jeu, mais nous ne pouvons pas nous tromper nous-mêmes à moins de souhaiter un suicide collectif.

Quoi qu'on nous dise ce que nous mangeons n'est pas sur le marché mondial. Quoi qu'on nous dise les produits d'exportation qui sont depuis cent ans sur le marché mondial n'ont pas servi le développement des campagnes. Ils ont fait pousser les villes.

Nous voulons d'autres règles du jeu. Savez-vous que l'Union européenne a dégagé un milliard d'euros pour soutenir la production cotonnière en Grèce et en Espagne ? Savez-vous qu'aux Etats-Unis des milliards de dollars appuient les producteurs de coton. Les uns et les autres peuvent vendre le kilo de coton 1 Fcfa, car, avant d'avoir vendu leur produit, ils ont déjà été payés. Vous savez, en tous cas, que nous ne recevons rien et que, au contraire, c'est nous qui soutenons nos pauvres Etats. Ne nous laissons pas tromper par le discours de la productivité et de la compétitivité, attaquons-nous aux règles du jeu !

Les défenseurs du libre-échange se sont préparés pendant plus de 50 ans. Grâce à des politiques et des programmes adaptés, ils ont pu créer des conditions permettant la réussite des acteurs du secteur public, du secteur privé, des organisations socioprofessionnelles ou des organisations sous-régionales. Il est important et non négociable que nous bénéficions de la même chose chez nous.

Nous allons négocier car nous ne pouvons accepter un suicide collectif. Pourquoi ne pourrait-on pas changer les règles du jeu pour pouvoir vivre de notre travail, manger et vendre notre production ? Ceux qui ne sont pas convaincus doivent rester chez eux et attendre la mort, une mauvaise mort qui ne les emmènera pas au paradis."

Mamadou Cissokho
Président d'honneur du ROPPA

Les membres du Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles (ROPPA) se sont réunis à Ouagadougou les 2, 3 et 4 octobre 2001 pour définir une position commune quant à la perspective de définition et de mise en œuvre par l'UEMOA d'une politique agricole de l'Union (PAU). Les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et les forestiers ouest africains, qui seront les premiers concernés par les décisions que s'approprient à prendre les Chefs d'Etat, souhaitent leur faire part de leur inquiétude quant à l'évolution du contexte économique international, de leur

espoir quant aux perspectives d'intégration régionale et de leurs propositions quant aux différents volets de la PAU.

1 – Une sérieuse inquiétude quant à l'évolution du contexte économique international

Une quinzaine d'années après les premiers exercices d'ajustement structurel, alors que l'accord agricole de l'OMC, six ans après sa signature, est en cours de renégociation et que s'annoncent les négociations de futurs accords de libre-échange avec l'Union européenne, les paysannes et les paysans et tous les producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest souhaiteraient qu'un bilan précis sur les différentes étapes de la libéralisation économique, négociées par les gouvernements, soit réalisé pour tous les produits et pour les principaux systèmes de production des différentes zones agro-écologiques de la sous-région. Plus globalement, ils souhaitent qu'une évaluation des impacts de ces orientations sur les économies agricoles des pays de l'Union soit entreprise.

Pour sa part, et jusqu'à preuve du contraire, le ROPPA considère que, malgré les efforts des paysans et des paysannes de la sous-région, aucune des promesses formulées lors de ces négociations n'a été tenue : les positions des produits africains sur les marchés mondiaux se sont affaiblies, la balance des échanges agroalimentaires s'est déséquilibrée, les conditions de vie des producteurs se sont encore détériorées, les ressources naturelles, qui, pour les producteurs, sont des facteurs de production, continuent de se dégrader. Dans beaucoup de nos campagnes, l'extrême pauvreté, la sous-alimentation, l'érosion des sols, voire la désertification des terroirs, atteignent des niveaux alarmants.

Cette triste évolution n'est pas le fait unique de conditions climatiques défavorables ou d'une mauvaise conjoncture, mais bien le résultat logique des règles du jeu qui ont été négociées et qui ont été imposées aux producteurs. Le démantèlement des politiques publiques, au moment où les producteurs avaient besoin d'appuis, mais surtout, libéralisation oblige, la mise en concurrence de nos agricultures avec des agricultures à la fois plus puissantes, mieux dotées et largement subventionnées n'ont laissé aucune chance aux producteurs ouest africains. Chronique d'une défaite annoncée... car, avant même que ne s'engage la compétition économique, la seule analyse des règles du jeu permettait de prévoir l'impossible défi proposé aux exploitants agricoles ouest africains. Et ce n'est pas l'exploitation de quelques « niches » dans les périphéries urbaines ou d'étroits créneaux d'exportation qui peut faire oublier la très grande difficulté des exploitations familiales de la sous-région.

Ces règles du jeu doivent évoluer, mais, même si elles ne sont pas immédiatement remises en cause, le ROPPA demande que les négociateurs utilisent toutes les possibilités des accords signés. De ce point de vue, les producteurs ne comprennent pas pourquoi le TEC a été fixé au taux plancher et non au taux plafond qu'autorisait l'Accord agricole de l'OMC. Cette situation, qui permet aux produits

internationaux d'entrer dans nos pays avec des prix de « dumping », doit être reconsidérée d'urgence.

2 – L'espoir d'une véritable intégration régionale

Dans ce contexte défavorable pour les producteurs ouest africains, l'intégration régionale constitue un espoir, l'espoir d'une société plus juste et d'une économie plus efficace. Le pouvoir de définir des règles du jeu plus favorables pour les agricultures ouest africaines doit être affirmé et utilisé par les autorités de nos pays réunies au sein de l'UEMOA. Cet espoir est lié pour les producteurs agricoles et les éleveurs à la possible émergence d'un nouvel « espace politique et économique régional ».

Le ROPPA espère l'émergence d'un nouvel « espace politique régional » permettant de restaurer une souveraineté mise à mal dans les domaines qui intéressent les paysans et, avec eux, tous les citoyens de la sous-région. Le ROPPA demande à l'UEMOA de faire reconnaître à la communauté internationale deux droits fondamentaux : d'une part, le droit de construire un espace économique régional et, dans ce cadre, une véritable politique agricole et, d'autre part, le droit à la souveraineté alimentaire définie à l'échelle sous-régionale. La souveraineté alimentaire doit être reconnue en Afrique de l'Ouest, comme partout dans le monde, comme un volet majeur de la souveraineté nationale ou régionale et comme un droit.

Le ROPPA souhaite un renforcement de l' « espace économique régional » ou, plutôt, sa véritable constitution. Pour ce faire, le ROPPA demande que des décisions soient prises, des instruments et des mécanismes mis sur pied pour, à la fois, assurer une protection externe et une libéralisation interne, comme ont pu le faire d'autres régions du monde et, si possible, un peu plus, compte tenu des handicaps de compétitivité accumulés depuis des décennies. Le ROPPA considère que le dosage de la protection externe et de la libéralisation interne doit être déterminé de manière à ce que puissent s'établir dans la sous-région des prix normalement rémunérateurs.

Le ROPPA rappelle que le niveau des prix agricoles détermine le niveau des revenus des producteurs. C'est de ces prix rémunérateurs que dépend la possibilité et le rythme du développement des exploitations familiales, clé de la croissance des économies agricoles et des économies nationales et de la gestion durable des ressources naturelles. Le ROPPA propose de baser cette protection externe sur des prélèvements sur les produits importés ; prélèvements définis en fonction de prix intérieurs indicatifs calculés à partir d'une estimation des coûts de production.

Le ROPPA attire l'attention de ses partenaires sur les risques de déséquilibre et de polarisation qui vont avec tout processus de libéralisation. Même si ce risque est moindre au niveau régional qu'il ne l'est à l'échelle mondiale, les autorités régionales doivent imaginer les politiques de solidarité susceptibles d'éviter que ne se creusent des écarts trop importants dans la sous-région. Le ROPPA propose d'affecter une partie des prélèvements effectués sur les produits importés à des actions de solidarité régionale.

Pour mener à bien le processus d'intégration régionale, comme pour opérer, le moment venu, dans ce nouveau contexte, une nouvelle division des responsabilités et des tâches va devoir se produire entre les acteurs publics, privés, professionnels et associatifs. Les organisations paysannes et de producteurs agricoles sont prêtes à se mobiliser et à assumer leur responsabilité en partenariat avec les autres acteurs concernés.

3 – L'exploitation familiale, unité élémentaire de l'économie, de la société et de la gestion du territoire

L'exploitation familiale en Afrique de l'Ouest, comme ailleurs dans le monde, est le type d'unité de production, de consommation et de gestion des ressources naturelles qui est très largement dominant. C'est dans l'exploitation familiale que se construit l'essentiel de l'économie, de la société et de l'environnement. C'est en son sein que se tissent des liens de solidarité qui constituent notre système le plus solide de « sécurité ou d'assurance sociale ». C'est elle qui assure la sécurité alimentaire de nos pays, mais aussi l'essentiel de l'emploi, des devises, de l'épargne et de l'investissement et une bonne gestion des ressources naturelles.

Il ne peut y avoir dans nos pays une économie agricole prospère si les exploitations familiales sont entraînées dans des processus de paupérisation. La « bonne santé » économique de nos exploitations est donc le clé de tout processus de développement.

Le ROPPA souhaite donc que l'exploitation familiale soit placée au cœur de toute politique agricole et soit considérée comme l'unité de base des politiques de sécurité alimentaire, de lutte contre la pauvreté et de gestion rationnelle des ressources naturelles.

4 – Les priorités pour une politique agricole de l'Union

Le ROPPA propose à l'UEMOA de retenir pour la PAU les cinq priorités suivantes :

- I. Placer l'agriculture paysanne au cœur de la PAU
- II. Gérer de manière responsable les ressources naturelles pour pouvoir transmettre aux générations futures un capital de production exploitable
- III. Favoriser les échanges locaux, nationaux et régionaux de produits agricoles
- IV. Maîtriser les échanges internationaux
- V. Renforcer la capacité des acteurs concernés et encourager leur engagement mutuel et contractuel

Les conséquences de ces priorités devraient être prises en compte pour reformuler les défis et définir les objectifs, axes et dispositifs de la politique agricole de l'Union. Des propositions concrètes ont été faites par les paysans qui ont participé à l'atelier de Ouagadougou (voir rapport final de l'atelier de Ouagadougou).

5 – La participation des OP et la construction des partenariats

Le processus d'organisation professionnelle est en cours dans notre sous-région. La création des plates-formes nationales, puis, celle du ROPPA à Cotonou en juillet 2000 constituent, pour les agriculteurs et les éleveurs, des étapes importantes de leur organisation. Les études et les ateliers nationaux tout comme les ateliers régionaux de Niamey et de Ouagadougou nous ont permis de progresser dans notre organisation comme dans la conception des programmes d'actions et de propositions. Il reste, néanmoins, beaucoup à faire avant que l'organisation paysanne et professionnelle puisse assumer la plénitude des responsabilités que les producteurs lui demandent d'assumer et puisse répondre à tous les besoins exprimés. Dès lors que l'on souhaite développer des fonctions opérationnelles dans ou à côté de l'organisation paysanne, des moyens humains et matériels seront nécessaires. Il y a donc devant nous un travail important de réflexion, d'organisation et de formation pour lequel des appuis seront nécessaires.

Quoiqu'il en soit les OP et, au niveau régional, le ROPPA sont prêts à prendre part à l'effort commun de développement économique, écologique et social. Des concertations, des coopérations et des partenariats sont à concevoir et à mettre en œuvre avec les pouvoirs publics, avec les collectivités territoriales, avec les agences internationales en charge de la coopération, mais aussi avec des partenaires privés dans le cadre de filières et d'interprofession, avec la recherche agricole dans le cadre du « système régional de recherche agricole », et avec tous les partenaires qui participe au développement de l'agriculture.

S'agissant de la définition et de la mise en œuvre de la PAU, le ROPPA propose aux responsables de l'UEMOA de réfléchir avec lui aux mécanismes et aux instances qui pourraient être mises en place pour permettre aux producteurs organisés de participer à la conception, à la mise en place et à la mise en œuvre de la PAU qui concerne au premier chef les paysans et les paysannes et tous les producteurs agricoles, éleveurs, pêcheurs et forestiers de la sous-région.